



AUTORISATION DU CLIENT POUR LES RETRAITS AUTOMATIQUES

Pour pouvoir effectuer chaque mois des règlements automatiques à partir du compte de votre institution financière, veuillez remplir ce formulaire et l'adresser à TELUS. **REMARQUE** : Vous devez joindre à votre demande un chèque nul personnalisé et préimprimé par votre institution financière, et sur lequel figurent votre nom et votre adresse.

AUTORISATION

En signant ce formulaire, le client autorise son institution financière et TELUS à débiter le compte identifié ci-dessous (c'est-à-dire, à en retirer de l'argent), afin de régler les produits et services achetés à TELUS relativement au numéro de téléphone sans fil ou au numéro de compte sans fil identifié ci-dessous, ou à tout autre numéro ou compte désigné ultérieurement par le client. Pour que TELUS puisse débiter le compte du client, TELUS et l'institution financière du client exigent une autorisation signée de tous les titulaires du compte dont la signature est nécessaire pour pouvoir signer un chèque tiré sur le compte. TELUS peut adresser ce formulaire et les renseignements personnels qu'il contient à sa banque et à l'institution financière du client. Il n'existe aucun montant maximum pour les débits.

PROCESSUS

Le relevé TELUS inclura le montant et la date de chaque débit. Votre prochain relevé inclura encore un paiement normal. Le prélèvement automatique ne figurera sur le relevé qu'à partir de la prochaine période de facturation.

SUPPRESSION DE RELEVÉS PAPIER

Les clients qui s'inscrivent au programme de paiements mensuels préautorisés ne recevront pas de sommaire relevé papier par la poste. Il incombe aux clients d'ouvrir un compte sur le site www.montelusmobilite.com, de vérifier le site de façon régulière et de s'inscrire aux avis liés à la facturation électronique. Pour recevoir ces avis, ils doivent inscrire leur compte à www.montelusmobilite.com, puis cliquer sur « éliminer papier ». Le client convient qu'il aura « reçu » son relevé après que TELUS l'aura affiché à www.montelusmobilite.com et que les frais pour paiement tardif augmenteront à partir de la date de paiement exigible. Le client renonce à être avisé au préalable du montant et de la date des débits effectués dans son compte. Les clients abonnés à la facturation détaillée continueront de recevoir un relevé papier par la poste.

REMBOURSEMENT DES DÉBITS CONTESTÉS

L'institution financière du client n'est pas tenue de vérifier que tous les débits ont été autorisés par le client. Le client peut contester un débit dont l'autorisation avait été annulée. Pour être remboursé, le client doit signer une déclaration à son institution financière en respectant les délais suivants : (i) 90 jours civils après le débit s'il s'agit de produits ou services pour particuliers; ou (ii) 10 jours ouvrables après le débit s'il s'agit de produits ou services commerciaux. Après la période concernée, le client peut régler le différend concernant le débit uniquement auprès de TELUS et non auprès de son institution financière.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE EXACTS ET À JOUR

Tous les renseignements sur le compte figurant dans ce formulaire doivent être exacts et le client doit informer TELUS, par écrit, de tout changement à ces renseignements au moins dix jours ouvrables avant la date du relevé.

ANNULATION DE L'AUTORISATION

Le client peut annuler en tout temps la présente autorisation en adressant un avis d'annulation écrit à TELUS. Cette annulation ne doit pas mettre fin ou entraîner des modifications aux ententes de service qui existent entre le client et TELUS.

LANGUE FRANÇAISE

Le client et TELUS désirent expressément que cette autorisation et tous les documents connexes soient rédigés en français et signés.

VEUILLEZ COMPOSER LE 1-866-558-2273 SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR REMPLIR CE FORMULAIRE.

N° de téléphone sans fil - ou N° de compte sans fil

Nom de l'institution financière N° de compte de l'institution financière

N° de transit N° d'institution

Vous devez joindre un chèque nul personnalisé et préimprimé!

Le client comprend et accepte toutes les conditions de cette autorisation. Une signature doit être apposée pour autoriser le débit.

Nom du client

Inscrire en lettres moulées

Signature du client

Date

DD MM YY

Envoyez le formulaire dûment signé avec un chèque nul à l'adresse suivante :

À l'attention de : TELUS Client Payment Services, Box 2990, STN Terminal, Vancouver, C.-B. V6B 3X4
Télécopieur : 604-320-4011 Télécopieur (sans frais) : 1-800-332-8409